

Nouveau cadre de gestion des Aed : la précarité toujours au rendez-vous....

Le nouveau cadre de gestion des assistant·es d'éducation (Aed) vient d'être publié au BO le 9 octobre 2025. Il ne change rien à la précarité que connaissent ces personnels !

Les conditions de renouvellement de CDD seront toujours soumises au bon vouloir des directions d'établissement et une nouvelle procédure d'évaluation des Aed est même en marche avec beaucoup de critères qui reposent sur des savoir-être et des savoir-faire sans qu'il y ait eu de véritable formation.

Pour l'accès au CDI, deux arbitraires subsistent : la validation par les chef·fes d'établissement et par les services du rectorat. Ce n'est donc toujours pas un droit automatique pour tou·tes les Aed ayant exercé·es leur mission pendant six ans au contraire des autres contractuel·les.

Par ailleurs, il n'y a toujours pas de grille d'évolution des rémunérations pour les Aed alors même qu'ils et elles continuent à toucher, année après année, des salaires de misère.

Enfin, il n'y a toujours pas de mobilité possible pour les personnels de muter d'un établissement à l'autre.

On le voit que ce soit pour les conditions de travail ou pour les salaires, il n'y a aucune avancée. En France, des grèves ont eu lieu l'an dernier. Dès que les Aed se mobilisent, le fonctionnement des établissements se trouvent fortement impacté, prouvant ainsi leur présence nécessaire. D'autres grèves sont prévues cette année, ce sera l'occasion de porter les revendications de ces personnels, partie intégrante de la communauté éducative.

Par ailleurs à l'instar de ce que nous avons fait en juin 2025, nous relancerons en juin prochain une grande campagne de recensement des non renouvellements pour pouvoir défendre les collègues !

La CGT Educ'action revendique :

- => La mise en place d'une grille de salaires pour les Aed
- => La création d'un statut de catégorie B pour les AEd
- => Un statut d'étudiant·e salarié·e pour celles et ceux qui suivent des études

Pour adhérer flashez le QR code



Retrouvez sur notre site toutes les infos pour
les CPE



les Aed



Violences en milieu scolaire

Les violences ne sont pas un phénomène nouveau dans les établissements scolaires, notamment en Ile-de-France. De plus en plus de faits inquiétants remontent des collèges et lycées très majoritairement. Jusqu'à là souvent situées en Essonne et dans le Val d'Oise, tous les départements de l'académie de Versailles sont désormais touchés. Il peut s'agir de violences importées de l'extérieur de l'établissement qui se traduisent par des violences verbales mais aussi physiques. La médiatisation de ces violences notamment par les réseaux sociaux enferment les jeunes dans les logiques de « vendettas. » Ces violences concernent les élèves entre eux mais aussi les élèves et les personnels.

Plan de tranquillité scolaire : une avancée nécessaire

En 2024, l'augmentation des moyens décidée sur l'académie de Versailles a été une bonne nouvelle, le recrutement de 76 assistant-es d'éducation et la pérennisation cette année de 21 postes de CPE (dont 4 en zone de remplacement) s'inscrit dans une prise de conscience de la part du ministère des retours alarmants remontés du terrain. Les équipes éducatives, les Vie scolaires en première ligne, dénonçaient depuis longtemps l'impact délétère que l'insuffisance des moyens sur le climat scolaire de nombreux collèges et lycées. Une tension palpable par l'augmentation du nombre de rixes entre élèves venants de quartiers, de villes différentes, tension pouvant être liée à la carte scolaire.

Combattre les violences

Pour la CGT, l'approche sécuritaire ne règle pas les problèmes. Par exemple, la fouille par les forces de police à l'entrée des collèges des affaires des collégiens·nes a surtout comme effet un impact négatif sur le plan psychologique pour les élèves. De plus, la CGT refuse de faire des Vies Scolaires des organes de répression et de contrôle des élèves, Vies Scolaires qui seraient de véritables bras armés de l'institution.

Très souvent, il s'agit de déconstruire ce qui crée la violence et montrer qu'il existe d'autres voies. Lutter contre les violences, c'est d'abord lutter contre les violences verbales ainsi que les représentations. C'est donc avant tout un acte éducatif qui concerne l'ensemble de la communauté éducative mais où les personnels de Vie scolaire sont en première ligne. C'est donc aussi une question de moyen humains auquel le ministère ne répond aujourd'hui que très partiellement mais c'est aussi une question de formation. Très souvent, les Aed sont les premier-es concerné-es par l'éruption des violences, en étant à la grille ou à la porte de l'établissement : le minimum seraient qu'ils et elles soient formé-es à ces situations !

Pour nos salaires, nos conditions de travail : s'organiser et se syndiquer !

La CGT est le syndicat de tou·tes les salarié·es, elle a des représentant·es au CSA de Versailles et des élu·es en CCP Aed. Ses militant·es vous accueilleront et vous aideront à vous informer et à vous défendre ! Adhérer à la CGT, c'est partager des valeurs communes basées sur la solidarité, la démocratie et l'action collective unitaire !



CGT Educ'action
Académie de Versailles

87 rue Pierre Curie 92000 Nanterre
Tél : 06 40 16 79 39
cgteducversailles@gmail.com



@CGTEducVersailles



@cgtEducVers

www.cgteduc-versailles.fr